

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR24.10PR**

**concernant**

**une demande de crédit d'investissement de CHF 858'000.- pour le renouvellement d'un camion-benne à ordures ménagères,**

**une demande de crédit d'investissement de CHF 272'000.- pour une installation photovoltaïque destinée à l'alimentation des véhicules électriques communaux,**

**une demande de crédit d'investissement de CHF 77'000.- pour l'acquisition d'un véhicule léger électrique et de vélos électriques et**

**une demande de crédit d'investissement de CHF 185'000.- pour le remplacement de la surfaceuse de la patinoire.**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 8 mai 2024.

Elle était composée de Mesdames Morgane BALET, Stefania BEUTLER GABERELL et Messieurs Lionel BILLAUD, Jean-François CAND, Kevin DELAY, Jean-Claude DYENS, Abdelmalek SAIAH et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Madame Brenda TUOSTO, Municipale et Messieurs Sandro ROSSELET, Chef de service, Antoine SAUSER, Adjoint et Resp. environnement, Hervé BRÜGGER, Resp. garage et serrurerie, Jean-Michel IMER, Chef de projet environnement. Nous les remercions pour leur représentation des services concernés et de leur travail de présentation.

## **1. Contexte**

Les services fournis par la ville à ses citoyens impliquent l'utilisation de véhicules et outils soumis -comme nous tous et toutes- à la lente dégradation du temps et nécessite leur remplacement. Ce préavis PR24.10PR propose une remédiation concernant le sous-ensemble dont l'état empêche ou limite le bon déroulement des opérations de voirie, d'entretien des surfaces et des bâtiments, de mobilité et des activités sportives. Était en conséquence présent le Service de la mobilité, de l'environnement et des infrastructures (MEI), le Service des sports et de l'activité physique (SPORTS) et le Service des bâtiments (BAT).

## 2 Considérations de la commission

### 2.1. Considérations pratiques

#### Camion-benne

L'actuel véhicule est au bout de 25 ans de services et ne répond plus aux exigences de sécurité actuelles. La présentation sans équivoque de l'état du véhicule de la délégation a su rassembler sur la nécessité de le remplacer. Le châssis et la benne compactante ont une espérance de fonctionnement de l'ordre de 14 ans, les batteries nécessitent un changement après 8 ans, n'ayant plus la capacité de fournir assez de puissance pour le déplacement du véhicule. Les batteries seront réutilisées au sein de l'installation photovoltaïque.

Le prix total après 14 ans d'utilisation sera au moins de :

Type	Coûts
Camion-benne, châssis + batterie	811'000.-
Remplacement des batteries (8 ans)	550'000.-
<b>Total</b>	<b>1'361'000.-</b>

A titre de comparaison, l'équivalent diesel à l'achat serait de 370'000.- selon la délégation. Cependant, le coût total

*véhicule diesel + taxes + carburant sur 14 ans + réparations des usures mécaniques*

est supérieur à la proposition actuelle de la municipalité.

La commission insiste sur l'actuel gain financier que représente le choix de l'électrique.

#### Installation photovoltaïque

Cette installation est prévue pour couvrir tout ou partie de la consommation du camion-benne sus-cité. Sont prévus une auto-consommation de 39 % de l'énergie produite. Le reste sera injecté dans le réseau.

Deux étapes sont prévues :

D'abord un fonctionnement sans batteries, ou l'entièreté du courant est soit auto-consommé (prévisions actuelles à 39%), soit réinjecté dans le réseau contre espèces sonnantes et trébuchantes.

Ensuite, en réutilisant les batteries du camion-benne, un système d'acquisition-stockage-recharge propre à fonctionner en presque autarcie du reste du réseau. Cela pour permettre un recyclage en circuit court et une réutilisation maximale en circuit court des possessions de la ville.

La différence de coût entre le prix à la vente (période d'activité des véhicules) et l'achat (période de rechargement des véhicules, pour compléter) de l'électricité pour le rechargement plus le remboursement financier du crédit d'investissement restent inférieur à l'utilisation d'un moteur thermique et son carburant, pour un camion-benne.

## **Véhicule léger / Vélos électriques**

Bien que chargé d'un nombre limité de kilomètres, les véhicules à remplacer souffrent d'un système de remplacement inadapté ou les pièces nécessaires ne sont simplement plus disponibles, *per* notre responsable du garage communal.

Il est donc utile et nécessaire de remplacer ces véhicules. La proposition de la municipalité inclut l'achat de plusieurs vélos électriques dans l'espoir de favoriser le déplacement du personnel d'exploitation par des moyens autre que les véhicules privés, pour des raisons de décence et d'écologie.

La commission relève qu'il n'est pas possible de considérer l'utilisation de vélos non-motorisés, le travail nécessitant le déplacement répété de différents outils. Elle relève aussi que la raison du choix de cinq (5) vélos semble quelque peu nébuleux. Elle explique ce manquement par le coté expérimental de cette entreprise.

Nous préciserons ici que l'image utilisée dans le préavis n'est pas représentative des vélos prévus, qui seront des vélos-**cargos**, comme expliqué par la délégation.

## **Surfaceuse**

De même que le camion-benne à remplacer, la surfaceuse de la patinoire est vieille de 25 ans de loyaux services, et montre de conséquents signes d'usure. La plupart des propositions modernes des vendeurs (Zamboni, Icecat, ...) sont électriques.

Les arguments de pollution de l'air et du bruit ont convaincu la commission sur la nécessité et la justesse de ce remplacement.

## **Recyclage**

La société Librec se retrouve responsable de l'effective transformation des batteries usées en ressources utilisables, principalement des métaux précieux (cuivre, aluminium, lithium) les composant. Un rapide parcours des informations sur leur site démontre d'une capacité maximum de 8'000 tonnes/an en recyclage et de l'ouverture d'un nouveau site en Pologne, capable de 30'000 tonnes/an.

Ceci permet -sans considérer les avancées technologiques, encore sans preuves- de supposer sans trop risquer l'erreur qu'il s'agit ici d'un classique montage globalisé où les ressources premières sont extraites à l'étranger (Congo, Chili, Mauritanie, ....) avant d'être retournées sous forme polluantes et polluées à d'autres (Vietnam, Inde, Laos, ...) pour finir dans des décharges souffrant de combustion spontanée. L'effort particulier pour limiter les quantités et types de ces déchets n'est que le résultat de l'avantage économique qu'il représente, et ne mérite aucune glorification.

Si la démonstration proposée ici au lecteur semble trop exagérée pour être acceptée, nous rappelons que l'alternative actuel des énergies fossiles génère elle aussi une quantité faramineuse de déchets contaminés, de pollution et d'extraction malade, et sera responsable de plusieurs centaines de millions de morts d'ici à la fin du siècle.

Finalement, il n'est jamais nécessaire de recycler ce que l'on ne produit pas.

## **2.2. Considérations politiques**

### **2.2.1 Séparation des articles**

Nous soulignons ici la difficile tâche qui incombe à nos élus municipaux, étant toujours à bout touchant de se retrouver à la merci du processus démocratique dans la réalisation de la mission qui leur incombe.

Cela étant précisé, la commission tient ici à faire part de l'avis -fortement majoritaire- qu'elle arbore sur la structure et la présentation de ce préavis. Comme le montre les considérations pratiques, nous parlons ici de quatre (4) acquisitions/projets différents ; et si l'achat du camion-benne et de l'infrastructure photovoltaïque peuvent être liés par la réutilisation des batteries, le reste du préavis touche à de toutes autres considérations, certes nécessaires, et devrait, de l'avis presque unanime de la commission, se voir sujet de plusieurs autres préavis.

Au risque de se retrouver accusé de confondre auteur et sujet, la terminologie qui s'est dégagée lors de la discussion est celle de « Préavis Frankensteins ».

Cet avis s'accompagne d'un profond malaise, produit par la trop grande répétition de ces monstres anti-démocratiques, propre à jeter le doute sur la sincérité de la municipalité et l'opprobre sur ses membres les plus irrespectueux du processus démocratique ; et dont la merci n'est ni à offrir, ni à désirer.

### **2.2.2 Transparence**

Lors de la discussion post-présentation, de nombreux et nombreuses commissaires ont relevé la difficulté d'arriver à une vision au mieux précise et au minimum utile de la situation. Les informations présentées dans le préavis étant utiles mais manquant profondément de comparaisons et de précisions. En sont l'exemple : l'absence de comparaison des coûts entre camion-benne électrique et thermique, l'impossible comparaison entre la production annuelle comparée (40 à 50 ménages) et la consommation (absente) sur une année du véhicule, l'absence d'informations sur le recyclage des batteries lithium-ion, se limitant à une laconique promesse d'amélioration des techniques et l'invocation d'un nom d'entreprise, Librec, responsable de la gestion.

A travers un travail de quasi-investigation, la commission a pu obtenir certaines des réponses nécessaires à l'élaboration d'un avis utile, et permettant de venir auprès du conseil avec un rapport et une recommandation défendable devant nos pairs honnêtes et inquiets du bien-être des services publics.

Ce système de dissimulation (qu'il soit conscient ou non), que les plus sceptiques d'entre nous verront comme au service d'objectifs de carrière personnels, sera considéré ici sous l'angle des conséquences inévitables de la concentration des capacités d'action et du pouvoir subséquent. Bien loin de se croire capable d'enrayer la machine à orphelins que nous appelons économie, la commission se veut représentante de la parole humaine sincère des élus sans salaire, et de leur constante frustration dans l'exercice de leur position face à une municipalité qui semble considérer l'exercice du vote comme une formalité dans le meilleur des cas, un outil politique dans le pire et une limitation autrement.

Nous rappelons ici les termes que nous cherchons tous et toutes à défendre par nos actions :

*Pour favoriser l'épanouissement de chacun dans une société harmonieuse  
qui respecte la Création comme berceau des générations à venir,  
soit ouverte au monde et s'y sente unie,  
mesure sa force au soin qu'elle prend du plus faible de ses membres,  
et conçoive l'État comme l'expression de sa volonté*

#### **- Premiers mots de la Constitution du Canton de Vaud**

La commission présente donc ici un vœu sincère de changement des pratiques de la communication des informations de la part de la municipalité. Nous l'invitons, dans toute notre impuissance, à ne pas avoir recours aux sophismes et à la rhétorique comme outils, et à faire de chaque préavis un effort sincère et transparent de transmission des idées du projet, de ses limitations et de ses avantages, et de son financement dans des détails suffisamment riches (mais sans fioritures).

### **2.2.3 Travail des services**

La commission remercie sincèrement les services de la municipalité présents pour leur travail, tant préalable dans la remontée des problématiques importantes que lors de leur présentation et des réponses qu'ils ont su apporter avec complétude, clarté et efficacité.

Une appréciation toute particulière pour le système de réutilisation en circuit très court des batteries du véhicule comme agrégateur stationnaire.

Nous soulignons de plus l'extensif savoir en terme mécanique et financier concernant les alternatives au camion-benne électrique, ainsi que la clarté sur les possibilités et conséquences de l'utilisation de sources énergétiques. La commission témoigne de son entière confiance dans la capacité des services à définir leur besoin et les modularités de leur résolution.

Merci à eux et elles pour leurs efforts.

## **3. Conclusion**

La commission s'est vu séparée pour ce vote par différentes considérations, mais il était d'une clarté éblouissante que seul le regret de faire subir une situation suboptimale aux membres des services de la Ville a su éclipser les considérations de transparence et de séparation des articles. Les sensibilités se sont retrouvées au-delà des séparations de parti, témoignant de la forte préhension de ces problématiques sur les esprits.

Il ne nous échappe pas que le bien-être des employés de la Ville peut être utilisé par la municipalité comme outil de pression politique, et nous invitons le conseil communal à rester extrêmement attentif dans le futur à toute reproduction de cette systématique et aux moyens de la refuser.

C'est donc à une faible majorité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Yohann MEYER, Président de la commission,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yohann Meyer', written over a horizontal line.

Yverdon-les-Bains, le 20 mai 2024